REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

COMMUNIQUE N°0022-2026/CNDH-PI

Relatif au flux migratoire provenant des sites d'orpaillage du territoire Guinéen

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), dans le cadre de son mandat légal de surveillance et de protection des droits humains, reste profondément préoccupée et inquiète par le flux migratoire, depuis le 03 novembre 2026, en provenance principalement des sites d'orpaillage du territoire guinéen.

Aussi, se fondant, entre autres, sur la Constitution du 22 juillet 2023, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990, la Convention relative aux droits des enfants de 1989, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, 27 juin 1981, le Protocole de Maputo du 11 juillet 2003, la Charte africaine de la jeunesse du 2 juillet 2006, la CNDH :

- rappelle l'Etat à ses obligations en matière d'assistance humanitaire ;
- attire l'attention des autorités sur la vulnérabilité des migrants, notamment les enfants et les jeunes, en particulier dans un contexte sécuritaire fragile ;
- exhorte les autorités à renforcer les mécanismes de surveillance pour prévenir des recrutements, des enrôlements forcés ou toutes autres formes d'exploitation des enfants et des jeunes migrant (e)s ;
- félicite le gouvernement pour les mesures prises, notamment à travers le Comité interministériel de gestion des crises et catastrophes ;
- appelle les populations à plus de collaboration avec les forces de sécurité.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée. Nul n'est à l'abri de la violation de ses droits.

Bamako, le 04 novembre 2026
La Présidente par intérim

Me Aïssata Founé TEMBELY
Chevalier de l'Ordre National

CONTACT : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail : cdroitdelhomme@gmail.com ; site web : www.cndhmali.com Siège de la CNDH : Rue 359-1ère Rue après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000